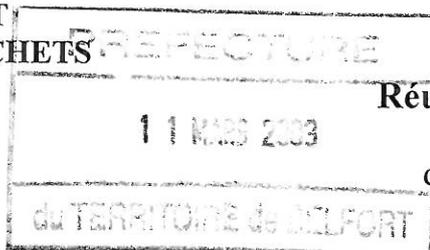


**SYNDICAT  
D'ETUDES ET DE REALISATIONS  
POUR LE TRAITEMENT  
INTERCOMMUNAL DES DECHETS  
(S.E.R.T.R.I.D.)**

1.12



**Réunion du Comité Syndical**

du mercredi 05 mars 2003

**RAPPORT**

Présenté par M. Daniel FEURTEY  
Vice-Président chargé des travaux

**Construction de quais de transfert et de  
transbordement – Avenant n°  
01.01.401.6.3 au lot n° 6 - ENDEL**

Lors de la séance du 18 septembre 2002, le Comité Syndical a autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant n° 6.1 au lot n° 6 de l'opération de construction de quai de transfert et de transbordement dont le titulaire est l'entreprise ENDEL.

Cet avenant porte sur le remplacement des bandes transporteuses des déchets ménagers du site d'ETUEFFONT, initialement prévues conservées.

Il est rappelé que lors de l'élaboration du dossier de consultation des entreprises, le site d'ETUEFFONT était en activité et que le contrôle de l'état du matériel concerné était impossible. En effet, ce contrôle aurait nécessité un arrêt et un démontage des équipements incompatible avec le maintien en service du site jusqu'au démarrage des travaux.

L'entreprise ENDEL a alors présenté un devis comportant :

- Montant des travaux supplémentaires	:	131.435,17
- Montant des travaux à déduire	:	72.014,00
- Montant de l'avenant	:	59.421,17

Cet avenant a été déposé en préfecture le 1<sup>er</sup> octobre 2002.

Par courrier en date du 13 novembre 2002, le Maître d'œuvre nous informe que le montant des travaux à déduire, pour 72.014,00, est en fait une valeur en francs et non en euros, soit 72.014.00 Francs = 10.978,47 Euros.

De ce fait la déduction devrait porter sur la somme de 10.978,47 €, ce qui porterait le montant de l'avenant à la somme de 120.456,70 € H.T. (131.435,17-10.978,47).

Cette erreur a pu être vérifiée par l'intermédiaire du contrat de conversion, dont copie de l'extrait est jointe.

Cette somme représente 88,16 % du montant initial du marché (d'une valeur de 136.627,10 € H.T.).

La demande de l'entreprise porte donc sur un montant de rémunération supplémentaire , par rapport à l'avenant initial, de 61.035,53 € H.T (70.014,00- 10.978,47).

Le S.E.R.T.R.I.D. se trouve ainsi devant la situation suivante :

- l'entreprise ENDEL a réalisé des travaux supplémentaires représentant plus de 88 % de la valeur initiale de son marché,
- l'engagement financier du S.E.R.T.R.I.D., pour ces travaux supplémentaires, est considérablement modifié,
- les travaux ont été effectivement réalisés et l'erreur des chiffres est confirmée par le contrat de conversion.

Afin de régler ce problème à l'amiable, dans l'intérêt des deux parties (entreprise et Maître d'Ouvrage) et que chacune d'elle en partage le préjudice à part égale, l'entreprise propose de réduire sa demande supplémentaire à la somme de 30.517,73 € H.T..

Dans la mesure où la Commission D'appel d'Offres émettra un avis favorable sur la passation de cet avenant, il est demandé au Comité Syndical :

- DE PRENDRE ACTE de la situation,
- DE RETENIR la proposition de l'entreprise de partager à parts égales les préjudices,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir.

\* \* \* \* \*

Après l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres sur la passation de cet avenant et après avoir entendu les explications de M. Daniel FEURTEY, Vice-Président chargé des travaux, le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- **PREND ACTE** de la situation,
- **RETEINT** la proposition de l'entreprise de partager à parts égales les préjudices,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir.

\* \* \* \* \*

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 12 mars 2003, conformément au C.G.C.T..

Pour extrait conforme

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.



Emile GEHANT



du TERRITOIRE DE BELFORT

Art.	Désignation	Plan n°	Unité	Qté	Prix Unitaire Francs	Prix Total Francs	Prix Unitaire Euros	Prix Total Euros
6. 1.0	<b>Hall Bardage Etueffont</b>							
6. 1.1	- Etude		U	1	5 000.00	5 000.00	762.25	762.25
6. 1.2	- Préparation chantier		U	1	6 000.00	6 000.00	914.69	914.69
6. 1.3	- Etayage et démontage des éléments de charpente de la façade selon plan IND-E 102 pour permettre le montage d'une porte sectionnale de hauteur 6,2 m largeur 3,5 m.		U	1	15 694.00	15 694.00	2 392.53	2 392.53
6. 1.4	- Ferrailage des éléments démontés et évacuation		U	1	1 806.00	1 806.00	275.32	275.32
6. 1.5	- Mise en place de la modification		U	1	23 194.00	23 194.00	3 535.90	3 535.90
6. 1.6	- Démontage bardage existant et évacuation (y compris gouttières)		m²	578	49.00	28 322.00	7.47	4 317.66
6. 1.7	- Démontage des translucides et évacuation		m²	97	124.00	12 028.00	18.90	1 833.66
6. 1.8	- Démontage de la toiture fibro ciment et évacuation vers centre agréé		m²	397	37.00	14 689.00	5.64	2 239.32
6. 1.9	- Evacuation de matériel divers (tole, chaîne, déchets métalliques divers)		m3	3	1 668.00	5 004.00	254.28	762.85
6. 1.11	- Nettoyage et dérouillage au disque de la charpente du hall mise à nu		U	1	9 000.00	9 000.00	1 372.04	1 372.04
6. 1.12	- Reprise des parties mises à nu lors du derrouillage en peinture primaire epoxydique		U	1	10 000.00	10 000.00	1 524.49	1 524.49
6. 1.13	- Mise en peinture de l'ensemble de la charpente métalliques du bâtiment		U	1	11 000.00	11 000.00	1 676.94	1 676.94
6. 1.14	- Pose bardage et translucide toiture dont 33 m² de translucide + accessoires		m²	430	109.00	46 870.00	16.62	7 145.29
6. 1.15	- Pose des exutoirs de fumées		U	4	1 750.00	7 000.00	266.79	1 067.14
6. 1.16	- Pose bardage et translucide façades dont 64 m² de translucide + accessoires		m²	578	91.00	52 598.00	13.87	8 018.51
6. 1.17	- Installation d'une ligne de vie en toiture ( 3 anneaux)							
6. 1.18	- Pose de gouttières		ml	52	116.00	6 032.00	17.68	919.57
6. 1.19	- Pose des descentes d'eau pluviales		ml	40	128.00	5 120.00	19.51	780.54
6. 1.20	- Raccordement des descentes d'eaux pluviales au réseau "eau pluviale"		U	4	596.00	2 384.00	90.86	363.44
6. 1.21	- Plan d'exécution / PAC		U	1	6 023.00	6 023.00	918.20	918.20
<b>Sous Total Chapitre 6.1</b>						267 764.00		40 820.36
6. 2.0	<b>Adaptation Bandes Transporteuse n°2 (Plan IND. E. 101)</b>							
6. 2.1	- Préparation chantier		U	1	7 000.00	7 000.00	1 067.14	1 067.14
6. 2.2	- Dépose bande existante et rouleau supérieur + etayage		U	1	29 599.00	29 599.00	4 512.34	4 512.34
6. 2.3	- Modification de l'ossature du Convoyeur		U	1	32 466.00	32 466.00	4 949.41	4 949.41
6. 2.4	- Remontage du rouleau supérieur		U	1	22 599.00	22 599.00	3 445.20	3 445.20
6. 2.5	- Repose et adaptation longueur de bande		U	1	16 949.00	16 949.00	2 583.86	2 583.86
6. 2.6	- Essai de fonctionnement 24 H.		U	1	6 300.00	6 300.00	960.43	960.43
6. 2.7	- Plan d'exécution / PAC		U	1	11 100.00	11 100.00	1 692.18	1 692.18